

Belgique: Les antitussifs et les décongestifs contre indiqués chez les moins de 12 ans?

Compte Test - 2011-05-23 19:03:00 - Vu sur pharmacie.ma

Belgique : les antitussifs et les décongestifs contre indiqués pour les enfants de moins de 12 ans ? La Commission pour les Médicaments à Usage Humain de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) estime qu'un grand nombre de médicaments contre la toux et le rhume (antitussifs, expectorants, antihistaminiques et vasoconstricteurs à usage local) doivent être contre-indiqués en dessous de 12 ans. Les experts de cette commission ont analysé la balance bénéfices/risques d'une série de médicaments contre la toux et le rhume et estiment qu'un bon nombre de produits pharmaceutiques ne devraient plus être indiqués chez l'enfant de moins de 12 ans. Ces restrictions concernent les antitussifs (dextrométhorphan, pentoxyvérine, lévodropropizine, clopéragine et noscapine), les expectorants (guaifénésine), les antihistaminiques (chlorphénamine, diphenhydramine, doxylamine, prométhazine et triprolidine) et les vasoconstricteurs à usage local (éphédrine, phénylpéhrine, naphazoline, pseudo-éphédrine et tramazoline). En outre, la Commission pour les Médicaments à Usage Humain estime que cette contre-indication devrait figurer sur le conditionnement. Elle préconise également que toutes les formes liquides doivent être munies d'un bouchon de sécurité pour les enfants. Par ailleurs, dans son avis cette même commission stipule que les spécialités renfermant la codéine ou un de ses dérivés (éthylmorphine, dihydrocodéine, pholcodine, thébacone) devraient en plus être vendues uniquement sur prescription médicale. D'autre part, cette Commission juge inacceptable que les préparations composées restent disponibles. En émettant cet avis, l'AFMPS a l'intention de modifier la réglementation de ces médicaments en conséquence. Pour l'heure, une série de consultations est en cours pour recueillir les avis des industriels et des professionnels de la santé. L'Association Pharmaceutique Belge n'est pas d'accord avec l'avis de cette commission et elle transmettra un point de vue par lequel elle argumentera ses objections aux conclusions de la Commission pour les Médicaments à Usage Humain. (Source site de l'APB)

Pharmacies.ma 23 mai 2011